



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

**AVIS PUBLIC**

## **ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT**

**PRENEZ AVIS** qu'à sa séance ordinaire du 12 juillet 2021, le conseil d'agglomération a adopté le règlement suivant :

- **Règlement (2021)-A-08-4** modifiant le règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en communiquant avec le Service du greffe au 819 425-8614, poste 2315 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

L'entrée en vigueur de ce règlement est en date de la présente publication.

Donné à Mont-Tremblant, ce 14 juillet 2021.

Claudine Fréchette  
Greffière